

COMPTE-RENDU DE SEANCE

CONSEIL MUNICIPAL du 21 mars 2008

L'an deux mil huit, le 21 mars à 17h30, le Conseil Municipal de la commune de GIVERNY, convoqué le 17 mars 2008 par Monsieur Guy COLOMBEL, Maire sortant, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, le conseil municipal dont l'ensemble des membres étaient présents :

Mr Lamy, Mr Droin, Mme Echaubard, Mme Delemme, Mr Landais, Mr Favin, Mr Porcher, Mr Hergoualc'h, Mr Berche, Mme Guillaume, Mr Besnard, Mr Chauveau, Mr Leers, Mr Rivoalland, Mme Falc'hon

Monsieur Lamy est désigné secrétaire de séance

ELECTION DU MAIRE

Monsieur Guy COLOMBEL, maire sortant, a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil municipal. Après avoir constaté la présence des 15 conseillers élus, Il a laissé à Monsieur Daniel DROIN, doyen, la présidence de l'assemblée.

Le bureau a été constitué de 2 assesseurs : Madame DELEMME et Monsieur DROIN

Monsieur DROIN a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire et a rappelé que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Monsieur Philippe CHAUVEAU et Monsieur Claude LANDAIS se sont porté candidat.

Après vote à bulletin secret, Monsieur Philippe CHAUVEAU a obtenu 6 voix, Monsieur Claude LANDAIS a obtenu 9 voix.

Monsieur Claude LANDAIS a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Monsieur COLOMBEL a félicité son successeur en ses termes :

«

Monsieur le Maire, mon cher Claude,
Madame et Monsieur les adjoints au maire,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,
Chers concitoyens,

Croyez bien que je suis aujourd'hui particulièrement ému de prononcer devant vous mon dernier discours en tant que maire de Giverny, à l'occasion de cette cérémonie solennelle qu'est la passation de mandat de maire sortant à son successeur.

La cérémonie de passation de mandat de maire sortant à son successeur est d'abord un évènement qui permet d'adresser de nombreux remerciements.

Je voudrais ainsi exprimer publiquement ma gratitude à l'ensemble de mon équipe et des employés municipaux. J'aimerais redire en présence de nos concitoyens et de nos amis que chacun de vous à su m'apporter ses compétences, son enthousiasme et son soutien dans une mission que nous savons particulièrement difficile à mener.

Votre attachement indéfectible aux valeurs de la commune de Giverny et votre souci constant de l'intérêt général auront été un puissant stimulant.

Ensemble, nous avons pu conduire de nombreux projets qui nous tenaient à cœur :

- La construction de l'école.
- La construction de ce parc de stationnement paysager, lauréat d'un concours national dans le cadre d'un paysage en héritage.
- La restauration intérieure et l'aménagement de l'accueil de la mairie.
- 8 tranches sur les 12 prévues de l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques.
- La création d'un parking pour l'école.
- La mise au point d'un schéma directeur d'assainissement collectif.
- La mise au point de la première tranche de travaux, puis avec l'adhésion au SIA repris par la CAPE.

Je regrette amèrement le désengagement de l'un des financeurs : l'agence de l'Eau Seine Normandie, reportant la dernière tranche pour l'année 2010 suivant le contrat de plan CAPE/Conseil Général/Agence de l'Eau.

Je suis sûr que nombre d'entre vous sont tristes aujourd'hui.

Soyez heureux au contraire, car vous pouvez être fiers d'avoir servi fidèlement votre municipalité et fiers d'avoir contribué à son développement harmonieux en préservant autant que faire se peut son environnement naturel.

Les Givernois et les Givernoises ne l'oublieront pas, votre équipe reste en partie en place ; J'ai la certitude que vous poursuivrez efficacement votre œuvre dans cet esprit de solidarité qui a toujours présidé à nos actions communes.

La cérémonie de passation de mandat de maire sortant à son successeur marque la continuité de l'action publique dans une société démocratique.

Elle est donc également une occasion de féliciter le nouveau titulaire de cette honorable fonction et de la lui confier ; si l'admet : quelques petits conseils tirés de l'expérience :

- Les Givernoises et les Givernois ont décidé, mon cher Claude, de t'investir d'une charge passionnante mais extrêmement exigeante. En l'acceptant, tu t'es engagé à ne plus compter ton temps au service de notre municipalité.
- En plus de défis que tu t'es personnellement assigné, tu auras en effet à gérer le quotidien d'une collectivité et assurer le succès des opérations que mon équipe et moi-même, avons engagées.
- La poursuite des travaux de restauration de l'église
- La mise au point du projet d'aménagement technique et environnemental de la rue Claude Monet.
- Les travaux de restauration de la façade de la mairie

Je connais votre dévouement au bien commun et ne doute pas une seconde que vous serez digne de la confiance que les Givernoises et Givernois vous ont accordée.

Avant que de laisser la place, je voudrais enfin dire mon amitié à toutes les Givernoises et Givernois.

Nombre d'entre vous m'ont récemment témoigné leur soutien, leur sympathie ou leur affection.

Ces marques d'estime m'ont profondément touché.

Le mandat que j'achève aura été une formidable expérience. Le contact quotidien des administrés et leurs réalités m'ont beaucoup appris.

Pour tout cela, je vous remercie infiniment et reste disposé au service de la collectivité du mieux qu'il me sera possible.

Je vous remercie et passe désormais la parole à Monsieur le Maire de Giverny. «

ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Monsieur Claude LANDAIS élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire et qu'il était nécessaire de délibérer sur le choix du nombre des adjoints.

Délibération

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales le conseil municipal doit déterminer le nombre des adjoints,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Après avoir délibéré,
le Conseil Municipal,
Par 9 voix pour et 6 voix contre**

- **Fixe** à deux (2) le nombre des adjoints.

ELECTION DU 1^{er} ADJOINT

IL a été procédé à l'élection du premier adjoint.

Madame Monique DELEMME, Monsieur Norbert FAVIN se sont portés candidats.

Les suffrages ainsi obtenus sont :

Madame Monique DELEMME 9 voix, Monsieur Norbert FAVIN 5 voix, Monsieur Philippe CHAUVEAU 1 voix.

Madame Monique DELEMME a été proclamée première adjointe et immédiatement installée.

ELECTION DU 2^e ADJOINT

Il a été procédé à l'élection du deuxième adjoint.

Monsieur Philippe CHAUVEAU et Monsieur Daniel DROIN se sont portés candidats.

Les suffrages ainsi obtenus sont :

Monsieur Philippe CHAUVEAU 6 voix et Monsieur Daniel DROIN 9 voix.

Monsieur Daniel DROIN a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

DESIGNATION DES DELEGUES DE LA CAPE

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUÉS - CAPE - Communauté d'agglomérations des Portes de l'Eure

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales et des statuts de la CAPE, il doit être procédé à l'élection d'un délégué titulaire qui siègera au Conseil de la CAPE et d'un délégué suppléant ayant voix délibérative en cas d'empêchement du titulaire.

Sont proposés Madame GUILLAUME, Messieurs LANDAIS et LAMY,

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré

désigne, à la majorité absolue, les membres suivants au Conseil de la CAPE

Membre titulaire :

- **Monsieur Claude LANDAIS**
domicilié 1, rue du Chêne 27620 GIVERNY

Membre suppléant :

- **Monsieur François LAMY**
domicilié 11, sentier Delorme 27620 GIVERNY

DESIGNATION DES DELEGUES DU SIEGE

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUÉS - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ELECTRICITÉ ET DU GAZ DE L'EURE - SIEGE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales et des statuts du S.I.E.G.E, il doit être procédé à l'élection d'un délégué titulaire qui siègera au comité syndical et de son suppléant ayant voix délibérative en cas d'empêchement de celui-ci.

Messieurs LANDAIS, DROIN et LEERS sont proposés.

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré

à la majorité absolue

désigne les membres suivants au Comité du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure :

1 - Membre titulaire :

Monsieur Claude LANDAIS
né le 12 mai 1943
Domicilié 1, rue du Chêne 27620 GIVERNY

2 - Membre suppléant :

Monsieur Daniel DROIN
né le 02 avril 1935
domicilié 59, rue Claude Monet 27620 GIVERNY

DESIGNATION DU DELEGUE - SYNDICAT INTERCOMMUNAL ET INTERDEPARTEMENTAL DE LA VALLEE D'EPTÉ

OBJET : DESIGNATION DU DÉLÉGUÉ - SYNDICAT INTERCOMMUNAL ET INTERDEPARTEMENTAL DE LA VALLÉE D'EPTÉ

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales et des statuts du Syndicat Intercommunal et Interdépartemental de la Vallée d'Epte, il doit être procédé à l'élection des délégués qui siégeront au comité du Syndicat Intercommunal et Interdépartemental de la Vallée d'Epte.

Sont proposés Messieurs BERCHE, BESNARD, PORCHER, HERGOUALC'H, LAMY

Le Conseil Municipal Après avoir délibéré à la majorité absolue

désigne les délégués au comité du Syndicat Intercommunal et Interdépartemental de la Vallée d'Epte suivants :

Membres titulaires :

- 1 – Monsieur Jean-Pierre PORCHER
né le 4 mai 1948
domicilié 75, rue Claude Monet 27620 GIVERNY
- 2 – Monsieur Grégoire BERCHE
né le 2 octobre 1987
domicilié 43, chemin du Roy 27620 GIVERNY

Membres suppléants :

- 1 – Monsieur Yves HERGOUALC'H
Né le 3 juin 1956
Domicilié 4, rue Hélène Pillon 27620 GIVERNY
- 2 – Monsieur François LAMY
Né le 20 mars 1940
Domicilié 11, sentier Delorme 27620 GIVERNY

DESIGNATION DES DELEGUES - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION ET DE CONSTRUCTION DES ETABLISSEMENTS SPORTIFS DU 1er CYCLE VERNON/ECOS

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUÉS - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION ET DE CONSTRUCTION DES ETABLISSEMENTS SPORTIFS DU 1er CYCLE VERNON/ECOS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales et des statuts du Syndicat intercommunal de gestion et de Construction des Etablissements sportifs du 1er Cycle VERNON/ECOS, il doit être procédé à l'élection de deux délégués titulaires qui siégeront au comité syndical et de deux suppléants ayant voix délibérative en cas d'empêchement des titulaires.

Sont proposés Mesdames ECHAUBARD, FALC'HON, Messieurs DROIN, HERGOUALC'H, RIVOALLAND

Le Conseil Municipal Après avoir délibéré

à la majorité absolue

Désigne les membres suivants au Syndicat Intercommunal de Gestion et de Construction des Etablissements Sportifs du 1er CYCLE VERNON/ECOS

Membres titulaires :

- 1 - **Monsieur Yves HERGOUALC'H**
né le 03 juin.1956
domicilié 4, rue Hélène Pillon 27620 GIVERNY
- 2 – **Madame Monique FALC'HON**
née le 29 juillet.1953
domiciliée 9, sentier Delorme 27620 GIVERNY

Membres suppléants :

- 1 - **Monsieur Daniel DROIN**
Né le 2 avril 1935
Domicilié 59, rue Claude Monet 27620 GIVERNY
- 2 - **Madame Françoise ECHAUBARD**
née le 16 août 1941
domiciliée 55, Chemin du Roy 27620 GIVERNY

DESIGNATION DES DELEGUES - SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE BONNIERES -

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUÉS - SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE BONNIERES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales et des statuts du Syndicat des Eaux de la Région de Bonnières, il doit être procédé à l'élection de deux délégués titulaires qui siègeront au comité syndical et de deux suppléants ayant voix délibérative en cas d'empêchement des titulaires.

Sont proposés Messieurs Droin, Hergoualc'h, Lamy, Landais, Leers,

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré
désigne, à la majorité absolue, les membres suivants au Syndicat des Eaux de la région de Bonnières

Membres titulaires :

- 1 – **Monsieur Daniel DROIN**
Né le 2 avril 1935
domicilié 59, rue Claude Monet 27620 GIVERNY
- 2 – **Monsieur Yves HERGOUALC'H**
né le 03 juin 1956
domicilié 4, rue Hélène Pillon 27620 GIVERNY

Membres suppléants :

- 1 - **Monsieur François LAMY**
né le 20 mars 1940
domicilié 11, sentier Delorme 27620 GIVERNY
- 2 - **Monsieur Claude LANDAIS**
né le 12 mai 1943
domicilié 1, rue du Chêne 27620 GIVERNY

DESIGNATION DU DELEGUE - ASSOCIATION SYNDICALE RIVIERE D'EPTÉ

OBJET : DESIGNATION DU DÉLÉGUÉ - ASSOCIATION SYNDICALE RIVIERE D'EPTÉ

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales et des statuts de l'Association Syndicale Rivière d'Epte, il doit être procédé à l'élection du délégué qui siègera au comité de l'association syndicale Rivière d'Epte. Monsieur Daniel DROIN et Monsieur Emmanuel BESNARD sont proposés.

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré
A la majorité absolue

- Désigne :

Monsieur Daniel DROIN
domicilié 59, rue Claude Monet 27620 GIVERNY

délégué au comité de l'Association Syndicale Rivière d'Epte

DESIGNATION DU DELEGUE – ASSOCIATION D'AIDE AU X PERSONNES AGEES DU CANTON D'ECOS

OBJET : DESIGNATION DU DELEGUE - APAC

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales et des statuts de l'APAC, il doit être procédé à l'élection d'un délégué suppléant qui représentera la commune ayant voix délibérative en cas d'empêchement de Monsieur le Maire membre titulaire de droit.

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré
à la majorité absolue
désigne

Membre suppléant :

Madame Monique DELEMME
Domiciliée 43, chemin du Roy 27620 GIVERNY

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE D' ACTIONS SOCIALES – CCAS -

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE D' ACTIONS SOCIALES - CCAS -

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner les membres du CCAS Sont proposés Mesdames ECHAUBARD , FALC'HON Messieurs CHAUVEAU, LAMY, LEERS, RIVOALLAND

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré
désigne, à la majorité absolue, les membres de CCAS suivants :

- **Madame Françoise ECHAUBARD**
- **Madame Monique FALC'HON**
- **Monsieur François LAMY**